

Messe du mercredi 3 juin 2020

Mercredi de la 9^e semaine du temps ordinaire

→ [Entre crochets] les versets ajoutés pour lire en entier le chapitre 1^{er} de la 2^e Lettre de saint Paul apôtre à Timothée

Première lecture (2 Tm 1, 1-3.6-12)

« Ravive le don gratuit de Dieu, ce don qui est en toi depuis que je t'ai imposé les mains »

¹ Paul, apôtre du Christ Jésus

par la volonté de Dieu,

selon la promesse de la vie que nous avons dans le Christ Jésus,

² à Timothée, mon enfant bien-aimé.

À toi, la grâce, la miséricorde et la paix

de la part de Dieu le Père et du Christ Jésus notre Seigneur.

→ Paul rappelle que s'il est apôtre, c'est par la volonté de Dieu et selon une "promesse de vie"

→ Car le don de l'Église et donc de ses pasteurs fait partie de la promesse de Vie avec Lui que Jésus nous a laissée

→ Si Paul écrit à Timothée, c'est qu'il reçoive grâce, miséricorde et paix de la part de Dieu

→ Simple et magnifique introduction : qui écrit à qui au nom de quoi et pour dire quoi

³ Je suis plein de gratitude envers Dieu,

à qui je rends un culte avec une conscience pure, à la suite de mes ancêtres,

je Lui rends grâce en me souvenant continuellement de toi dans mes prières, nuit et jour.

[⁴ Me rappelant tes larmes, j'ai un très vif désir de te revoir pour être rempli de joie

→ Belle intercession fraternelle, qui fait grandir l'amour pour l'autre et la joie de le retrouver

⁵ J'ai souvenir de la foi sincère qui est en toi :

c'était celle qui habitait d'abord Loïs, ta grand-mère, et celle d'Eunice, ta mère, et j'ai la conviction que c'est aussi la tienne.]

⁶ Voilà pourquoi, je te le rappelle, ravive le don gratuit de Dieu, ce don qui est en toi depuis que je t'ai imposé les mains.

→ Beau rôle de sa mère (juive) et aussi de la mère de sa mère (on se souvient que le père de Timothée était grec)

⁷ Car ce n'est pas un esprit de peur que Dieu nous a donné, mais un esprit de force, d'amour et de pondération.

⁸ N'aie donc pas honte de rendre témoignage à notre Seigneur, et n'aie pas honte de moi, qui suis son prisonnier ; mais, avec la force de Dieu, prends ta part des souffrances liées à l'annonce de l'Évangile.

⁹ Car Dieu nous a sauvés, il nous a appelés à une vocation sainte, non pas à cause de nos propres actes, mais à cause de son projet à lui et de sa grâce. Cette grâce nous avait été donnée dans le Christ Jésus avant tous les siècles,

¹⁰ et maintenant elle est devenue visible, car notre Sauveur, le Christ Jésus, s'est manifesté : il a détruit la mort, et il a fait resplendir la vie et l'immortalité par l'annonce de l'Évangile,

¹¹ pour lequel j'ai reçu la charge de messenger, d'apôtre et d'enseignant.

¹² Et c'est pour cette raison que je souffre ainsi ; mais je n'en ai pas honte, car je sais en qui j'ai cru, et j'ai la conviction qu'il est assez puissant pour sauvegarder, jusqu'au jour de sa venue, le dépôt de la foi qu'il m'a confié.

[¹³ Tiens-toi au modèle donné par les paroles solides que tu m'as entendu prononcer dans la foi et dans l'amour qui est dans le Christ Jésus.

¹⁴ Garde le dépôt de la foi dans toute sa beauté, avec l'aide de l'Esprit Saint qui habite en nous.

¹⁵ Tu sais bien que tous ceux de la province d'Asie se sont détournés de moi, et entre autres Phygèlos et Hermogène.

¹⁶ Que le Seigneur fasse miséricorde à la famille d'Onésiphore qui m'a plusieurs fois rendu courage et qui n'a pas eu honte de mes chaînes de prisonnier.

¹⁷ Arrivé à Rome, il s'est empressé de me chercher, et il m'a trouvé.

¹⁸ Que le Seigneur lui donne de trouver miséricorde auprès de Dieu au jour de Sa venue ! Et tous les services qu'il a rendus à Éphèse, tu les connais mieux que personne.

→ Heureux tout de même dans sa prison de pouvoir recevoir qui il veut...

– Parole du Seigneur.]

→ [Entre crochets] les 2 versets ajoutés pour
prier avec le psaume 122 tout entier

Psaume Ps 122 (123), 1-2ab, 2cdef

R/ ^{1a}Vers toi, Seigneur, j'ai les yeux levés

¹Vers Toi j'ai les yeux levés,
vers Toi qui es au ciel.

²Comme les yeux de l'esclave vers la main de son maître,
comme les yeux de la servante vers la main de sa maîtresse,
nos yeux, levés vers le Seigneur notre Dieu,
attendent Sa pitié.

→ Si nos yeux sont à garder
levés vers notre Seigneur...

[³Pitié pour nous, Seigneur, pitié pour nous :
notre âme est rassasiée de mépris.

→ ...c'est parce que nous avons
toujours besoin de Sa miséricorde !

⁴C'en est trop, nous sommes rassasiés
du rire des satisfaits, du mépris des orgueilleux !]

→ Sa miséricorde, nous en avons besoin d'abord pour
nous-mêmes, mais nous pouvons aussi la solliciter pour
tous les croyants en Lui bien plus persécutés que nous !

Acclamation (cf. Jn 11, 25a-26)

Alléluia. Alléluia.

Moi, je suis la résurrection et la vie, dit le Seigneur.

Celui qui croit en moi ne mourra jamais.

Alléluia.

→ Croire en Lui et ce qu'Il est pour nous, c'est rester près de Lui,
notamment dans l'écoute et la mise en pratique de Ses commandements !

Évangile (Mc 12, 18-27)

« Il n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants »

¹⁸Des sadducéens – ceux qui affirment qu'il n'y a pas de résurrection –
viennent trouver Jésus. Ils L'interrogeaient :

¹⁹« Maître, Moïse nous a prescrit :

Si un homme a un frère qui meurt en laissant une femme, mais aucun enfant,
il doit épouser la veuve pour susciter une descendance à son frère.

²⁰Il y avait sept frères ; le premier se maria, et mourut sans laisser de descendance.

²¹Le deuxième épousa la veuve, et mourut sans laisser de descendance. Le troisième pareillement.

²²Et aucun des sept ne laissa de descendance. Et en dernier, après eux tous, la femme mourut aussi.

²³À la résurrection, quand ils ressusciteront, duquel d'entre eux sera-t-elle l'épouse,
puisque les sept l'ont eue pour épouse ? »

²⁴Jésus leur dit : « N'êtes-vous pas en train de vous égarer, en méconnaissant les Écritures et la puissance de Dieu ?

²⁵Lorsqu'on ressuscite d'entre les morts, on ne prend ni femme ni mari,
mais on est comme les anges dans les cieux.

→ Le lien sera si
fort avec Toi ...

→ Merci, ô Jésus, de clarifier et de
synthétiser ce qui était écrit avant Toi...

²⁶Et sur le fait que les morts ressuscitent,
n'avez-vous pas lu dans le livre de Moïse, au récit du buisson ardent,
comment Dieu lui a dit : "Moi, je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob" ?

→ ...Qu'il dépassera
tout lien conjugal ou
familial qu'on aura
pu avoir sur terre !

²⁷Il n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants.

Vous vous égarez complètement. »

→ Il ne nous a pas créés pour nous laisser
mourir, Il tient trop à nous pour cela !

– Acclamons la Parole de Dieu.

La loi du Lévirat

wikipedia.org et aelf.org

Le lévirat est un type particulier de mariage où le frère d'un défunt épouse la veuve de son frère, afin de poursuivre la lignée de son frère, le 1^{er} fils issu de ce remariage ayant le même statut que les enfants du premier mari. Durant l'Antiquité, le lévirat était pratiqué notamment par les Égyptiens, les Babyloniens, les Phéniciens, les Hébreux et les nomades asiatiques Xiongnu (que certains historiens assimilent aux Huns), et perpétuée chez les Mongols. Le mot latin levir signifie « frère du mari ». Le lévirat est défini dans la Bible au Livre du Deutéronome (Dt 25,5-10).

⁵ Lorsque des frères habitent ensemble, si l'un d'eux meurt sans avoir de fils, l'épouse du défunt ne pourra pas appartenir à quelqu'un d'étranger à la famille ; son beau-frère viendra vers elle et la prendra pour femme ; il accomplira ainsi envers elle son devoir de beau-frère.

⁶ Le premier-né qu'elle mettra au monde perpétuera le nom du frère défunt ; ainsi, ce nom ne sera pas effacé d'Israël.

⁷ Mais si l'homme ne désire pas épouser sa belle-sœur, celle-ci ira trouver les anciens à la porte de la ville et leur dira : « Mon beau-frère refuse de perpétuer le nom de son frère en Israël ; il ne veut pas accomplir envers moi son devoir de beau-frère. »

⁸ Les anciens de la ville le convoqueront et lui parleront. Il se tiendra devant eux et dira : « Je ne veux pas épouser ma belle-sœur. »

⁹ Alors sa belle-sœur s'avancera vers lui, sous les yeux des anciens ; elle lui retirera la sandale du pied et lui crachera au visage ; puis elle déclarera : « C'est ainsi que l'on traite l'homme qui ne rebâtit pas la maison de son frère. »

→ Et si la veuve ne veut pas épouser le beau-frère ? Ah, il valait mieux habiter une autre maison que celle de son ou de ses beaux-frères...

→ Le but était de rebâtir la "maison" (la descendance) du défunt

→ Une priorité laissée au défunt, quitte à maltraiter les vivants ?

Chez les Hébreux, si deux frères demeurent ensemble et que l'un d'eux vienne à mourir sans laisser d'enfant, le frère survivant devait épouser la veuve du défunt, toute autre alliance étant interdite à la veuve ; en cas de refus de la part du frère, la femme pouvait néanmoins échapper à l'interdiction d'exogamie par la cérémonie de la 'Halitsa durant laquelle elle devait cracher en direction de son beau-frère, et lui ôter l'une de ses chaussures, et les personnes présentes lors de cette cérémonie le nommaient « la maison du déchaussé » (Dt 25,9-10). Cela avait pour effet de délier les deux protagonistes de leur mutuelle obligation. Le lévirat, et la renonciation au lévirat, jouent un rôle important dans les histoires d'Er, d'Onan et de Tamar, (Gn 38,1-26) d'une part, de Ruth (Rt 4,1-13) d'autre part, donc dans la lignée messianique de David (Rt 4,14-22) et de Jésus-Christ (Mt 1,1-16).

Cette pratique, souvent forcée et combinée avec la polygamie, est notamment encore pratiquée dans certains pays africains. Le Bénin l'aurait interdite en même temps que la polygamie le 17 juin 2004. Elle est encore pratiquée dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, dont le Burkina Faso, le Sénégal ou le Togo. Elle existe également dans certaines communautés du Tchad. On peut aussi constater que cette pratique est encore en éveil dans certaines ethnies en République du Congo, notamment chez les Bémzés, Mbochis et Tékés. Claude Lévi-Strauss, dans son livre Tristes Tropiques, évoque le lévirat, pratiqué par les Amérindiens tupi-kawahib du Brésil.

Le lévirat est dénoncé comme étant une pratique rétrograde, limitant les droits des femmes et maintenant l'idée qu'« une veuve fait partie de l'héritage » ; elle avait été interdite par le gouvernement de Thomas Sankara au Burkina Faso. Certaines campagnes de prévention du sida, en Afrique, stigmatisent la pratique du lévirat en indiquant que celle-ci favorise la propagation de la maladie. Outre le fait que cela n'est pas vrai sur le plan épidémiologique, certains auteurs font remarquer que la pratique du lévirat est la seule mesure de protection sociale dont bénéficient les veuves dans ces pays et qu'il n'est pas forcément bienvenu de lutter contre elle sans en remplacer l'aspect social.